

AESH

Reconnaître le métier

Halte à la précarité !

POUR UN MÉTIER COUVERT PAR UN STATUT

Avec la FSU, le SNES agit pour que le métier d'AESH soit enfin reconnu ! Il faut mettre un terme à la précarité par la reconnaissance d'un métier AESH sous couvert d'un statut qui assurerait :

- une rémunération décente,
- une reconnaissance du métier en catégorie B,
- la fin des contrats à temps incomplet imposés,
- une formation professionnelle sur le temps de travail.

POUR UN TRAVAIL CONSIDÉRÉ

- ✓ La prise en compte du travail invisible et de la pénibilité
- ✓ Le respect des missions
- ✓ Le versement des indemnités REP-REP+
- ✓ L'arrêt des PIAL



Une question,
des difficultés,

Les militants du SNES-FSU sont là
pour vous répondre, vous
conseiller et vous aider.

Contactez nous :

s3cle@snes.edu – 04 73 36 01 67

SYNDIQUEZ VOUS AU SNES-FSU POUR VOUS DÉFENDRE, FAISONS BLOC COLLECTIVEMENT !

DANS L'IMMÉDIAT, empêcher les détournements de la circulaire du 5 juin 2019 au détriment de l'intérêt des personnels et des enfants suivis.

- Ne pas disperser les AESH façon puzzle ! Ces personnels ne sont pas des bouts d'heures que l'on peut diviser sur plusieurs kilomètres mais des personnes qui travaillent avec des enfants,
- Respect des notifications MDPH (la prise en charge des élèves sans notification n'est pas réglementaire),
- Refuser une rémunération en baisse,
- Défendre des emplois du temps compatibles avec la vie privée et familiale,
- Demander le respect des missions et refuser d'être corvéable à merci au profit de tout « supérieur hiérarchique »,
- Reconnaître le travail invisible (autoformation, préparation, recherche d'information...).



Section académique du SNES-FSU – Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 36 01 67 – Mél: s3cle@snes.edu – Site : <https://clermont.snes.edu>

Permanences du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

AESH

Reconnaître le métier

Halte à la précarité !

POUR UN MÉTIER COUVERT PAR UN STATUT

Avec la FSU, le SNES agit pour que le métier d'AESH soit enfin reconnu ! Il faut mettre un terme à la précarité par la reconnaissance d'un métier AESH sous couvert d'un statut qui assurerait :

- une rémunération décente,
- une reconnaissance du métier en catégorie B,
- la fin des contrats à temps incomplet imposés,
- une formation professionnelle sur le temps de travail.

POUR UN TRAVAIL CONSIDÉRÉ

- ✓ La prise en compte du travail invisible et de la pénibilité
- ✓ Le respect des missions
- ✓ Le versement des indemnités REP-REP+
- ✓ L'arrêt des PIAL



Une question,
des difficultés,

Les militants du SNES-FSU sont là
pour vous répondre, vous
conseiller et vous aider.

Contactez nous :

s3cle@snes.edu – 04 73 36 01 67

SYNDIQUEZ VOUS AU SNES-FSU POUR VOUS DÉFENDRE, FAISONS BLOC COLLECTIVEMENT !

DANS L'IMMÉDIAT, empêcher les détournements de la circulaire du 5 juin 2019 au détriment de l'intérêt des personnels et des enfants suivis.

- Ne pas disperser les AESH façon puzzle ! Ces personnels ne sont pas des bouts d'heures que l'on peut diviser sur plusieurs kilomètres mais des personnes qui travaillent avec des enfants,
- Respect des notifications MDPH (la prise en charge des élèves sans notification n'est pas réglementaire),
- Refuser une rémunération en baisse,
- Défendre des emplois du temps compatibles avec la vie privée et familiale,
- Demander le respect des missions et refuser d'être corvéable à merci au profit de tout « supérieur hiérarchique »,
- Reconnaître le travail invisible (autoformation, préparation, recherche d'information...).



Section académique du SNES-FSU – Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 36 01 67 – Mél: s3cle@snes.edu – Site : <https://clermont.snes.edu>

Permanences du mardi au jeudi de 14 h à 17 h